var Personnes de 65 ans et plus autonomes et isolées *(Atlas)*

Description

Pourcentage de bénéficiaires de 65 ans et plus qui ne résident pas en maison de repos et peuvent être considérés comme isolés sur la base de la composition du ménage MàF. L'indicateur peut être ventilé selon le type de soins, le sexe, la tranche d'âge et le droit à l'intervention majorée (BIM).

Codification
%

Remarques

- Cette statistique a pour objectif d'indiquer le taux 'd'isolement' des personnes âgées de 65 ans et plus.
- Cet indicateur peut donner lieu à une surestimation du pourcentage réel de personnes isolées âgées de 65 ans et plus : la législation relative au Maximum à facturer permet à la personne âgée dépendante de soins, qui fait partie du ménage de ses proches, de constituer à elle seule un ménage MAF (= 'isolé'). Elle peut ainsi conserver l'avantage fiscal du plafond MAF moins élevé (inférieur à celui qui s'applique au ménage MAF duquel elle fait effectivement partie).
- Les caractéristiques démographiques régionales expliquent une partie des différences géographiques en consommation soins de santé. En outre, il faut tenir compte de l'impact de l'offre. Auparavant, une forte interaction entre l'offre et la demande dans les soins à domicile avait déjà été démontrée (Pacolet *et al.*, 2008). En Belgique, il existe un effet de substitution entre les MRS/MRPA et les soins infirmiers à domicile : dans les régions présentant une offre importante en MRS/MRPA, les soins infirmiers à domicile sont moins développés et vice-versa.
- À la suite de la 6e réforme de l'Etat, un certain nombre de compétences, dont les soins institutionnels pour personnes âgées, ont été transférées du fédéral aux entités fédérées (régions et communautés). Afin de conserver une vision globale des dépenses de santé, de nouveaux circuits de collecte, livraison, synchronisation et centralisation des données ont été mis en place. Dans un premier temps, ils ne représentaient pas une solution optimale et souffraient de problèmes de jeunesse. Ainsi, il est possible que les données des soins institutionnels aux personnes âgées pour la période 2019 à 2021, notamment à Bruxelles, soient incomplètes, elles doivent être interprétées avec précaution.
- Les chiffres par unité géographique sont basés sur le domicile des bénéficiaires au 30 juin de l'année de référence.
- La tranche d'âge est définie sur la base de l'âge du bénéficiaire au 30 juin de l'année de référence. Les bénéficiaires décédés au cours de la période de juin à mars ne sont pas pris en compte.

Fréquence et timing de la mise à jour: les statistiques de l'année civile -2 sont ajoutées chaque année durant le Q3.

Le plus petit niveau géographique disponible : arrondissement

Méthode de calcul
Nombre de bénéficiaires (âgés de 65 ans et plus, sans remboursement du forfait journalier en maison de repos au cours de l'année de référence) dont le ménage MAF est composé d'un bénéficiaire / (Nombre de bénéficiaires [âgés de 65 ans et plus, sans remboursement du forfait journalier en maison de repos au cours de l'année de référence] / 100)

Disponible

2008

Référence recommandée

IMA_AIM (02/07/2026), cube_006_030, Atlas IMA_AIM (accessed on 17/11/2026)

Code

cube_006_030_At

Variable(s) source(s)

- SS00020-Code nomenclature
- PP3009-Code d'identification du chef de ménage MAF

Variable(s) équivalente(s)

- cube_006_ltc-Soins aux personnes âgées
- cube_006_mr-Soins résidentiels MRS/MRPA
- cube_006_sid-Soins infirmiers à domicile
- cube_006_020-Âge des résidents permanents MRS/MRPA

Mots clés

Prestations de soins de santé, Pathologies et handicaps, Institutions de soins de santé

Dernière mise à jour des métadonnées	02/07/2026